

Note à l'attention des candidats au CAP Agent Accompagnant au Grand Age (AAGA)

Cette note concerne les candidats suivants :

- Les candidats individuels
- Les candidats relevant de l'enseignement à distance
- Les candidats relevant d'un établissement privé hors contrat
- Les candidats relevant d'un centre de formation d'apprentis non habilité au CCF (CFA, MFR)
- Les candidats en formation continue (hors GRETA)

Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débiter l'inscription

Vous trouverez :

- 1- Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle
..... page 2
- 2- Les documents à fournir pour justifier des PFMP et/ou d'expérience professionnelle
..... page 3
- 3- Les dispenses d'épreuvespage 3 et 4
- 4- La description des épreuves pratiques page 4 et 5
- 5- Des précisions concernant les fiches à réaliser pour l'épreuve EP1 et EP2 page 6

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou expérience professionnelle

Lieux et activités éligibles : structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées

Pôle 1: Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne

- A1.1. Mise en place et service des repas
- A1.2. Remise en état des matériels et des espaces collectifs
- A1.3. Entretien du linge

Pôle 2: Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé

- A2.1. Promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- A2.2. Entretien et personnalisation de la sphère privée

Situation du candidat	Durée minimum	Observations
Voie scolaire classique et à distance	14 semaines de stage ou 448h	- Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel. (activités des 2 pôles)
Candidat de l'apprentissage (CFA non habilités au CCF ; MFR) Candidat en contrat de professionnalisation		En cas de structures ne présentant pas tous les aspects de la formation (pole 1 et 2) le candidat devra effectuer un stage dans une autre structure (article R6223 et suivant du code du travail)
Candidats de la formation continue	La durée de la formation en milieu professionnel est de quatorze semaines ou expérience de 6 mois minimum dans le secteur	salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.
Candidats individuels	Expérience professionnelle ou PFMP de 14 semaines dans les 3 ans précédant l'examen (arrêté du 4 juillet 2025)	Candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen
Candidats inscrits en forme progressive	14 semaines ou 448h	Pour la <u>première inscription</u> , un justificatif de stage ou d'expérience professionnelle est requis (sans durée minimale exigée). Les 14 semaines devront être justifiées lors de l'inscription aux dernières épreuves.

Les justificatifs à fournir pour les PFMP - session 2026

Le candidat doit :

- **faire compléter** l'attestation fournie dans le dossier par chaque structure. Le tampon de la structure est obligatoire.
- **envoyer** l'attestation en recommandé avec AR accompagné de toutes les **pièces justificatives**, au service académique des examens professionnels **avant le 22 mai 2026 (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse
DEC4 – CAP AAGA

Dispenses d'épreuves

Épreuves générales (*Arrêté du 11 juin 2021*)

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés **à leur demande** des **épreuves générales** suivantes :
EG1 : Français/histoire-géographie/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique-chimie, EG3 : éducation physique et sportive, EG4 : Prévention Santé Environnement.

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC professionnel**

Les candidats titulaires d'un des diplômes ci-dessous, sont dispensés des **épreuves générales suivantes** (*EG1 : Français/histoire-géo/enseignement moral et civique, EG2 : Mathématiques et physique et chimie, EG3 : éducation physique et sportive*). **Ils ne sont pas dispensés de la PSE (prévention santé environnement).**

- **Du bac général ou du DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP (**BP, BTS...**)
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Cas particulier des diplômes étrangers :

La certification doit être délivrée dans un État membre de **l'Union européenne**, de **l'Espace européen** ou de **l'Association européenne de libre-échange** et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) **et comprenant au moins une épreuve passée en langue française.**

Si la certification délivrée ne comprend pas une épreuve passée en langue française, les candidats mentionnés au précédent alinéa doivent justifier d'une qualification en langue française correspondant au niveau A 2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-physique-chimie et de l'unité d'éducation physique et sportive.

Epreuves professionnelles (arrêté du 6 février 2023)

Correspondance CAP ATMFC/ CAP AAGA

Epreuves du CAP ATMFC	Épreuves du CAP AAGA
EP2 : service aux collectivités	EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne Dispense

Descriptif des épreuves pour les candidats en épreuves ponctuelles

Spécialité Agent accompagnant au grand âge de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités et CFA portés par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics habilités)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels		
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée	
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 – Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne	UP1	7 (1)	Contrôle en Cours de Formation (CCF)	Ponctuel oral	30 min	
EP2 – Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé	UP2	6	CCF	Ponctuel oral	30 min	

EP1 – Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne UP1

Coefficient: 7 (dont coeff. 1 pour le chef d'œuvre uniquement pour les candidats scolaires et les apprentis)

L'épreuve a pour but de vérifier:

- la maîtrise des compétences liées aux services et à l'entretien collectif de la personne;
- l'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation donnée;
- la capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

Déroulé de l'épreuve ponctuelle

Evaluation orale : exposé du candidat et entretien ; durée: trente minutes

Pour se présenter à l'épreuve EP1, les candidats doivent justifier de la totalité du nombre de semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou d'expérience professionnelle, (tableau ci-dessus). En l'absence d'attestation de PFMP ou d'attestation de travail conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Durée de l'exposé du candidat: dix minutes maximum

Durée de l'entretien: vingt minutes.

Le candidat présente oralement 3 fiches en s'appuyant sur une ou plusieurs PFMP ou à partir d'une expérience professionnelle d'au moins quatorze semaines.

A partir de chaque fiche, le candidat expose les activités effectuées lors de la PFMP ou dans le cadre de son expérience professionnelle. Le contexte d'intervention est systématiquement précisé en lien avec les activités professionnelles menées.

Fiche d'activités professionnelles 1	Fiche d'activités professionnelles 2	Fiche d'activités professionnelles 3
Mise en place et service des repas: présentation du contexte professionnel et description des activités.	Remise en état des matériels et des espaces collectifs: présentation du contexte professionnel et description des activités.	Entretien du linge: présentation du contexte professionnel et description des activités.

A l'issue de l'exposé, les membres du jury demandent au candidat d'explicitier sa pratique au regard des activités professionnelles décrites.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro.

EP2 – Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé UP2

Coefficient: 6

Finalités de l'épreuve: L'épreuve a pour but de vérifier:

- la maîtrise des compétences liées à la promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé;
- l'aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation donnée;
- la capacité du candidat à justifier sa pratique et à proposer des solutions.

Déroulé de l'épreuve ponctuelle : *Evaluation orale : exposé du candidat suivi d'un entretien ; durée: trente minutes*

Pour se présenter à l'épreuve EP2, les candidats doivent justifier de la totalité du nombre de semaines de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou d'expérience professionnelle, fixé par l'annexe V relative aux PFMP de l'arrêté modificatif du 4 juillet 2025. En l'absence d'attestation de PFMP ou d'attestation de travail conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Le candidat présente oralement 2 fiches en s'appuyant sur une ou plusieurs PFMP ou à partir d'une expérience professionnelle d'au moins quatorze semaines:

Fiche d'activités professionnelles 1	Fiche d'activités professionnelles 2
promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne: présentation du contexte professionnel et des activités.	entretien de la sphère privée: présentation du contexte professionnel et des activités

Durée de l'exposé du candidat: dix minutes maximum.

Durée de l'entretien: vingt minutes, au cours duquel le candidat explicite sa pratique.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat ne pourra pas se présenter à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro.



Épreuve EP1 et EP2 : Présentation des fiches (épreuve ponctuelle)

Consignes :

- Chaque fiche peut être manuscrite ou imprimée.
- Chaque fiche doit être rédigée sur un **format A4 vertical** (21x29,7)
- Chaque fiche ne doit pas dépasser une page (**un recto uniquement**)
- La police de caractère est au choix : elle doit être lisible, la taille des caractères de 10 ou 12
- Chaque fiche doit comporter un **en-tête** (voir modèle ci-dessous)
- Cet en-tête peut être reproduit à l'identique sous la forme d'un tableau ou présenté différemment.

Modèle d'entête pour les 3 fiches EP1

CAP AAGA SESSION	
Épreuve EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne Fiche n°1 – mise en place et service des repas: présentation du contexte professionnel et description des activités.	
Nom de naissance :.....	Prénom :
Nom usuel :.....	Date de naissance :.....

CAP AAGA SESSION	
Épreuve EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne Fiche n°2 – remise en état des matériels et des espaces collectifs: présentation du contexte professionnel et description des activités.	
Nom de naissance :.....	Prénom :
Nom usuel :.....	Date de naissance :.....

CAP AAGA SESSION	
Épreuve EP1 : Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne Fiche n°3 : entretien du linge: présentation du contexte professionnel et description des activités	
Nom de naissance :.....	Prénom :
Nom usuel :.....	Date de naissance :.....



Modèle d'entête pour les 2 fiches EP2

CAP AAGA SESSION	
Épreuve EP2 : – <i>Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé</i>	
Fiche n° 1 : Promotion de l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne: présentation du contexte professionnel et des activités	
Nom de naissance :.....	Prénom :
Nom usuel :.....	Date de naissance :.....

CAP AAGA SESSION	
Épreuve EP2 : – <i>Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé</i>	
Fiche n° 2 entretien de la sphère privée: présentation du contexte professionnel et des activités	
Nom de naissance :.....	Prénom :
Nom usuel :.....	Date de naissance :.....

Attention :

Ne pas transmettre les 5 fiches au rectorat. Elles doivent être apportées le **jour de l'épreuve** concernée en **3 exemplaires**.

En l'absence de **l'ensemble des fiches** le jour de l'épreuve, la note **zéro** sera attribuée au candidat.